

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE UNIQUE FINANCIER CFU COMMUNE 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 064-216402701-20250411-D\_110425\_04-BF



L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

**Le Compte Financier Unique** est un document budgétaire obligatoire. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de l'année écoulée et présente les résultats comptables de l'exercice. Il traduit donc les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité.

## La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2022 à 2024 :

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Produits des services et du domaine-70	57881,49	47 723,23	53 920 ,84
Impôts et taxes - 73	435 923,24	468 492,67	506 636,94
Dotations et participations - 74	118 499,61	133 412,28	134 683,98
Revenus des immeubles -752	19 693,52	20 825,67	30 559,08
Produits financiers - 76	27,70	57,85	55,97
Produits exceptionnels- 77	5 670,50	6 522,01	5 293,25
Atténuations de charges - 013	34 318,76	15 543,85	48 244,49
<b>Total recettes réelles</b>	<b>672 014,82</b>	<b>692 577,56</b>	<b>779 394,55</b>

En tenant compte des opérations d'ordres et hors excédent de fonctionnement reporté, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à **800 609,11 €**.

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement de la commune ont connu une variation d'environ + 12,53%. Il convient de noter qu'en 2024, des recettes importantes ont été en partie réalisées avec les remboursements de la formation apprenti (74), les remboursements des salaires et les impôts et taxes.

Les recettes fiscales représentent environ 65% des recettes propres de la commune.

En 2024, la commune a décidé d'augmenter de 2%, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un taux de 31,60%.

Depuis 2011, les communes participent pleinement à l'effort de redressement à travers d'une baisse importante des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat Globale de Fonctionnement (DGF).

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 064-216402701-20250411-D\_110425\_04-BF

SLO

## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2022 à 2024 :

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Charges à caractère général - 011	164 329,78	191 793,80	227,849,90
Charges de personnel et frais assimilés (assurances, médecine du travail...) - 012	232 586,59	248 489,19	278 115,90
Atténuation de produits – 014 (FPIC)	3 388,00	9 168,00	7 682,00
Charges de gestion courante (Subventions, cotisations, indemnités) - 65	117 215,65	105 048,92	112 834,24
Charges financières (Intérêts de la dette) - 66	13 131,92	15 366,47	15 218,05
Charges exceptionnelles - 67	0	231,26	0
Dotations provision semi-budgétaires - 68	0	200,00	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>530 651,94</b>	<b>570 297,64</b>	<b>641 700,09</b>

En tenant compte des opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à **673 061,27€**

Elles regroupent : les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, ...) ainsi que les locations et les assurances, les charges de personnel) les autres charges de gestion courante qui concernent principalement les contributions aux organismes de regroupement.

## La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

**En dépenses :** toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**En recettes :** deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

SLOW

**Evolution des recettes réelles d'investissement de 2022 à 2024 :**

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Dotations, fonds divers (FCTVA, TA) – 10	67 823,81	42 195,72	50 518,59
Subventions d'investissement reçues - 13	470 740,85	271 606,88	258 104,93
Subventions d'investissement versées -204			31 361,58
Emprunts - 16			
Dépôt de cautionnement - 165	500,00	1 100,00	1 359,00
Autres immobilisations financières	30 000,00		
Immobilisations en cours -23			
<b>Total recettes</b>	<b>569 064,66</b>	<b>314 902,60</b>	<b>341 344,10</b>

Les recettes d'investissement de l'exercice 2024 s'élèvent au total à **503 919,48€**.

**Evolution des dépenses d'investissement de 2022 à 2024 :**

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Emprunts	59 537,26	64 418,16	66 089,40
Immobilisations incorporelles (études...)	15 088,92	11 755,55	36 022,00
Subventions d'équipement versées (amortissements)	8 242,65	8 287,04	31 361,58
Immobilisations corporelles	27 740,29	42 286,80	134 582,40
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>387 037,89</b>	<b>595 580,49</b>	<b>268 055,38</b>

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 s'élèvent à **463 084,36€**.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 concernent principalement :

SLOW

**les travaux suivants:**

- Mise en place du pont de secours 3ème acompte de location (31 612,80€)
- Déconstruction du Pont de l'Ouzom – travaux (50 669,60€)
- Programme Voirie 2024 Rue du Cassoura, Rue de la Montjoie, Parking rue du Martinet (78 544,33€)
- Maison Moulin du Martinet- travaux (99 541,91 €)

**et les acquisitions suivantes :**

- Acquisition cuve tracteur (1 347€)
- Acquisition de mobilier urbain (poubelles) (357€)
- Acquisition Pulvérisateur (332,10€)
- Acquisition terrain (16 000€)

**VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total dépenses	673 061,27	Total dépenses	463 084,36
Total recettes	800 609,11	Total recettes	503 919,48
<b>Résultat de l'exercice Excédent</b>	<b>127 547,44</b>	<b>Résultat de l'exercice Déficit</b>	<b>40 835,36</b>
Résultat reporté de 2023(002) Excédent	<b>290 585,32</b>	Résultat reporté de 2023	<b>7 479,38</b>
<b>Résultat de clôture Excédent</b>	<b>418 132,76</b>	<b>Résultat de clôture Excédent</b>	<b>48 314,50</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024**

Le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 présente un excédent en fonctionnement et un excédent en investissement pour un montant respectif de **418 132,76 €** et **48 134,50€**

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter ces résultats au budget 2024 comme suit :

Affectation en section de fonctionnement de l'excédent reporté, compte 002 pour **268 132,76€ (par exemple)**

Affectation en section d'investissement d'excédent reporté, compte 001 pour **48 314,50 €** et au compte 1068 pour **150 000,00€** en affectation complémentaire en réserve(par exemple).